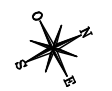
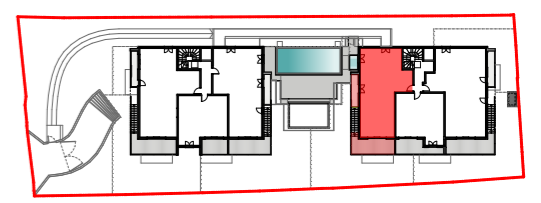
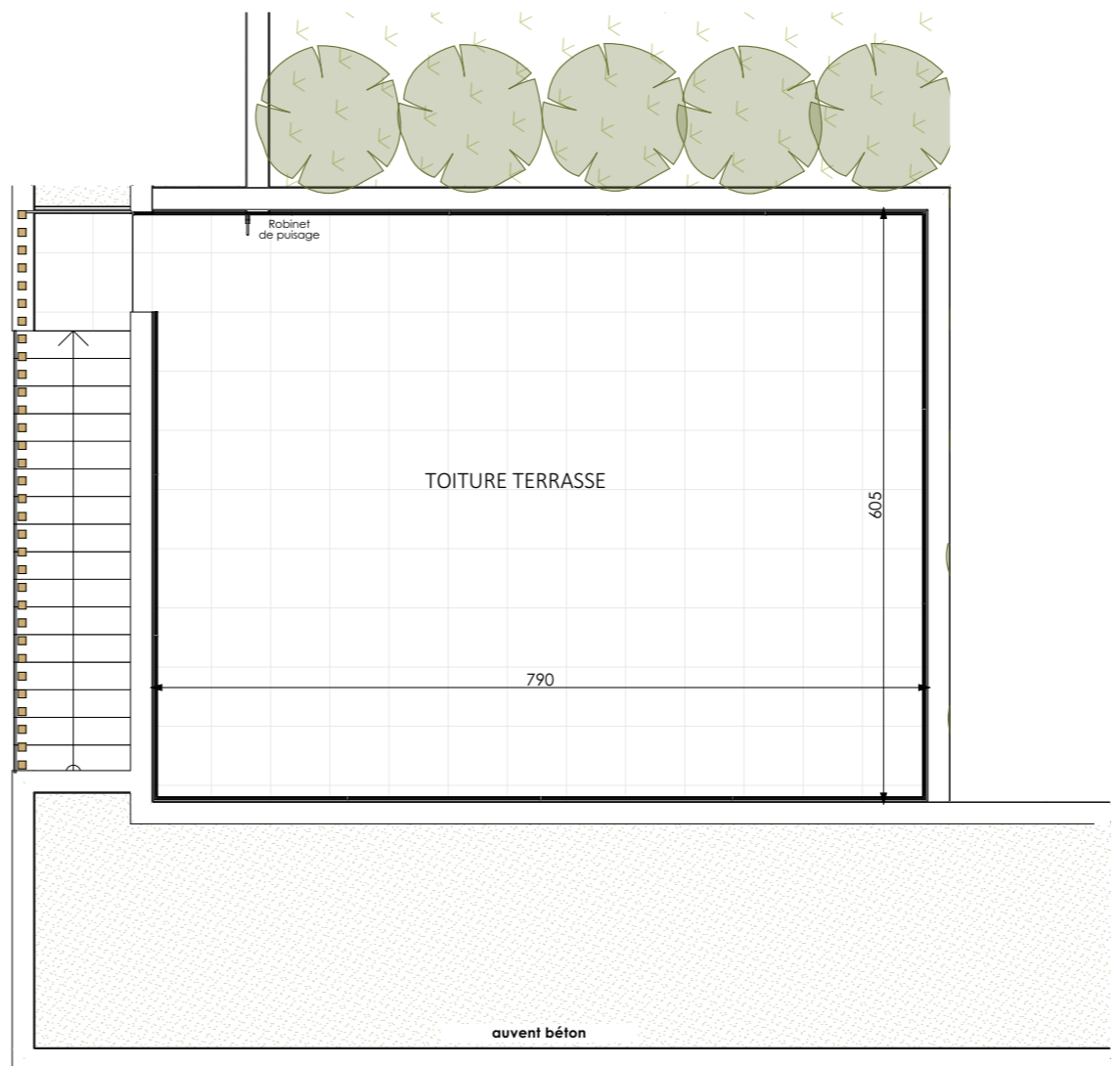


N° B103



**APPARTEMENT DE 4 PIECES**  
n° B 103 au R+1

ENTRÉE	4,44	m <sup>2</sup>
SÉJOUR / CUISINE	30,29	m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	11,88	m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10,14	m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10,42	m <sup>2</sup>
SALLE DE BAIN	4,55	m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	3,31	m <sup>2</sup>
WC	1,92	m <sup>2</sup>
DÉGAGEMENT	9,12	m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>86,07</b>	<b>m<sup>2</sup></b>
BALCON 1	16,99	m <sup>2</sup>
BALCON 2	5,71	m <sup>2</sup>
TOIT-TERRASSE	49,19	m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>157,96</b>	<b>m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

AP allège pleine	☐ sèche-serviette
AV allège vitrée	R réfrigérateur
VR volet roulant	LV lave vaisselle
VC volet coulissant	LL lave linge
GC garde corps	C cuisson
☐ soffite/faux plafond	TRI tri sélectif
ETEL esp tech elec du logt	LC linéaire complémentaire
PL placard	
fenêtre	pf coulissante
porte fenêtre	fenêtre fixe

Echelle : 0 50 100 200cm  
Indice 0 Septembre 2025

Conformément à la réglementation, ce plan est :

**EVOLUTIF** **PMR** **PROVISOIRE**

*Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.*

